

332 -  
DÉCRET D/2019...../PRG/SGG  
PORTANT MUTATION DE PRÉFETS  
LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

- Vu- La Constitution ;
- Vu- La Loi L/2018/025/AN du 03 Juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration Publique
- Vu- Le Décret D/2018/067/PRG/SGG, du 21 Mai 2018, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu- Le Décret D/2018/072/PRG/SGG, du 25 Mai 2018, portant structure du Gouvernement ;
- Vu- Le Décret D/2018/073/PRG/SGG, du 25 Mai 2018, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu- Le Décret D/081/PRG/SGG/87 du 19 Juin 1987, portant Attributions des Préfets, des Secrétaires Généraux de Préfecture, des Sous-préfets et Sous-préfets Adjoints ;
- Vu- Les nécessités de Service ;

DÉCRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Est maintenu comme Préfet de Boffa, le **Lieutenant-colonel Abdourahamane KEITA**, précédemment nommé Préfet de Koundara.

**Article 2** : Est nommé Préfet de Koundara **Monsieur Aboubacar M'Bopp CAMARA, Administrateur Civil**, Mlle : 158770 L, précédemment nommé Préfet de Boffa en remplacement de Monsieur Hassan Sanoussy muté.

**Article 3** : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

16 DEC 2019

Conakry, le .....



Professeur ALPHA CONDÉ